

Arrêté permanent n°AT 2024.313

Dans le cadre des interventions sur les ouvrages et les réseaux d'assainissement de la commune, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation, lors de l'exécution de ces travaux par la société DHTP.

La société DHTP est autorisée à restreindre le stationnement selon les besoins engendrés par les travaux.



Début des travaux

01/01/2025

Fin des travaux

31/12/2025

Coordonnées

95290

L'Isle-Adam

Documents

[Arrêté permanent n° AT2024.313](#)